

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 03 février 2023

Le trois février deux mille vingt-trois, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à l'Hôtel Mercure à Orléans Centre, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du vingt-deux décembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Delphine BENASSY ; Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Karine GLOANNEC-MAURIN ; Madame Ambre LOUISIN ; Madame Elisabeth MEYBLUM ; Madame Magali SAUTREUIL ;

L'Etat :

Madame Christine DIACON ; Monsieur Benoît LECERF ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Madame Michèle PREVOST ;

Les personnalités qualifiées :

Madame Julie GAYET ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Monsieur Bruno GENINI ; Monsieur Joël HAFKIN ; Madame Aurélie JOUBERT ; Madame Cécile LESTRADE ;

Les représentants du personnel :

Madame Melissa MARTIN ; Madame Delphine ROBIN-TYREK ;

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Véronique CHAMPIGNY ; Madame Brigitte DUPUIS ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Monsieur Jean-Patrick GILLE ; Monsieur Patrice LATRON ; Madame Sonia PAREUX ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SEANCE :

Madame Maud BRUN, directrice de la Culture et du Patrimoine à la Région Centre-Val de Loire ; Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Sylvain HEURTEBISE, Directeur général adjoint à l'Éducation, l'Égalité des Chances et la Vie Citoyenne à la Région Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, cheffe de service Création, Territoires et Publics à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Sami TLILI, chargé de mission Industries culturelles à la Région Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 19

- Votants : 25 (dont six pouvoirs)

VOTE AU SCRUTIN SECRET DES ADMINISTRATEURS SUR LA DÉCISION DE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Délibération n°02-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Lors de sa séance du 26 septembre 2022, le conseil d'administration a approuvé la procédure de renouvellement du mandat du directeur général, Philippe GERMAIN.

Conformément à l'article 42 du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire, les administrateurs doivent se prononcer sur ce renouvellement par un vote à bulletin secret.

Faute de dispositions particulières dans le règlement intérieur du conseil d'administration, et conformément à la délibération du 26 septembre 2022, la majorité des 2/3 des suffrages exprimés est requise pour acter le renouvellement de Philippe GERMAIN à son poste.

A l'occasion du conseil d'administration du 05 décembre, Monsieur Philippe GERMAIN a remis aux administrateurs présents son bilan de mandat de direction et les perspectives de septembre 2023 à septembre 2026. Ce document avait aussi fait l'objet d'un envoi mail aux administrateurs absents, et se trouve annexé au présent rapport.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, il est proposé que les administrateurs se prononcent à bulletin secret sur ce renouvellement.

Les mentions suivantes seront précisées sur les bulletins :

- OUI pour le renouvellement ;
- NON pour le renouvellement ;
- Bulletin blanc.

Toute enveloppe comportant un bulletin blanc, deux bulletins ou un bulletin raturé / écrit entraînera une abstention ou un vote nul.

Monsieur Philippe GERMAIN étant sorti de la salle,

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Le conseil d'administration,

Décide après un vote à bulletin secret, à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés :

- De renouveler le mandat de Monsieur Philippe GERMAIN pour une durée de trois ans à compter du 14 septembre 2023 ;

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 24

Pour : 22

Contre : 2

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique**

Annexe 2 : Bilan de mandat sur la période septembre 2020-septembre 2023 et perspectives de septembre 2023 à septembre 2026.